

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DES EX-SFR**

Paris, le 25 mars 2015

SFR ne respecte pas les décisions de justice.

L'opérateur téléphonique avait été condamné une nouvelle fois par la cour d'Appel de Toulouse le 6 février dernier dans 132 nouveaux dossiers. Contraint à verser plusieurs millions d'euros pour licenciement frauduleux et collusion frauduleuse, l'opérateur refuse d'indemniser ses anciens salariés.

Les ex-SFR sont obligés d'avoir recours à un huissier de justice, qui seul peut mettre en œuvre l'exécution forcée de la décision de justice notamment par la saisie des comptes bancaires de SFR.

C'est un nouvel épisode calamiteux dans la saga judiciaire du plus gros dossier de fraude à l'emploi en France qui concerne plus de 1500 personnes et deux entreprises de premier plan : SFR, racheté récemment par Numéricâble, et Téléperformance, le géant mondial de la relation clients.

Près de 8 ans après les faits, SFR continue de tourmenter ses anciens salariés en refusant de leur verser les indemnités auxquelles ils ont droit. Certains d'entre eux sont pourtant dans des situations financières et personnelles particulièrement dramatiques, causées précisément par de longues périodes sans emploi depuis leur licenciement par SFR.

D'autres décisions de justice sont attendues dans cette affaire à Toulouse, Lyon et Poitiers.

Pour les ex-SFR  
Eric DENJEAN  
Maître Romain Geoffroy

Twitter [#SFRlelivre](#)